

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 01056

Numéro SIREN : 883 521 320

Nom ou dénomination : A&A

Ce dépôt a été enregistré le 05/06/2024 sous le numéro de dépôt 7371

A&A

Société Par Actions Simplifiée au capital de 201 000,00 €
Siège social : 29 Chemin des Bourgailles
13820 ENSUES-LA-REDONNE
883 521 320 RCS AIX EN PROVENCE

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN **DATE DU 29 AVRIL 2022**

L'an deux mille vingt-deux,
et le vingt-neuf avril, à quatorze heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation faite par la présidente,

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Madame Dominique AUTEXIER a présidé la séance en qualité de présidente de la société.
La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par La présidente, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance lors de l'assemblée, possédaient les 20 100 actions composant le capital.

En conséquence, l'assemblée était régulièrement constituée et pouvait valablement délibérer.

Madame la présidente a déposé sur le bureau et mis à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- le rapport de gestion de la présidente,
- le texte des résolutions proposées.

Puis la présidente a déclaré que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion de la présidente, la liste des associés, le texte des résolutions proposées ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

Il a précisé en outre que le droit de communication prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui a donné acte de cette déclaration.

Madame la présidente a rappelé l'ordre du jour :

- Examen du rapport de gestion de la présidente sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Approbation des comptes annuels,
- Quitus à la présidente et au directeur général,
- Affectation des résultats,

- Constatation de ce que les capitaux propres sont redevenus supérieurs à la moitié du capital social.
- Examen du rapport spécial de la présidente sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce et décision à prendre au vu de ce rapport,
- Rémunération de la présidente et du directeur général,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses

Madame la présidente a donné lecture du rapport de gestion.

Enfin elle a déclaré la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Madame la présidente a mis successivement aux voix les résolutions suivantes :

❖ PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidente approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2021 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale précise qu'il n'y a pas eu de dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts soumises à approbation.

En conséquence, elle donne à la présidente et au directeur général quitus entier et sans réserves de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

❖ DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition de la présidente décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021, s'élevant à 41 445 €, de la manière suivante :

- Un résultat de	41 445.00 €
- Une somme de	2 072.00 €
représentant au moins 5 % du bénéfice, au compte de "réserve légale",	
- Une somme de	39 373.00 €
affectée, pour solde, au compte "Report à Nouveau" d'un montant de -25 639.00 €	
qui s'élèvera après affectation à 13 734.00 €.	

• Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

❖ TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale constate qu'en raison de l'affectation de ce résultat, les capitaux propres de la société sont reconstitués à hauteur de la moitié du capital social et qu'en conséquence, il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du Commerce et des Sociétés relative à la régularisation de la situation de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

❖ QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial prend acte des conventions relevant de l'article L.227-10 du Code de commerce, conclues ou poursuivies au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

❖ CINQUIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de l'absence de rémunération versée à la Présidente et au Directeur général, au titre de l'exercice 2021, et décide qu'ils auront droit au remboursement de leurs frais sur justificatifs pour l'exercice en cours.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

❖ SIXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes publicités, dépôts et formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la présidente a déclaré la séance levée.

Il a également été établi une feuille de présence signée par les associés.

De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès-verbal qui est signé par la présidente associée.

La présidente

DocuSigned by:
DOMINIQUE AUTEXIER
F7C9B83ADFB44E2...